



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 04 juin 2024

IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

- Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATION AUX CLUBS

La saison 2023-24 des critères féminins à 8 et à 11 sera close au 01 juin 2024.

Aucune rencontre ne pourra se jouer au-delà de cette date.

Rappel : Un délai de 48h minimum doit être respecté entre 2 rencontres



PLAY-OFF SENIORS A 8 FEMININ

demi-finales le vendredi 7 juin 2024 à 20h00 sur le terrain du premier nommé :

1ière du groupe A- MAGNY EN VEXIN FC 1 / 2ième du groupe B – Ent BELLOY-ST MARTIN-VIARMES ASNIERES OL

1ière du groupe B- GAFEPB 1 / 2ième du groupe A – HERBLAY ES 2

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque demi-finale

La finale aura lieu le samedi 15 juin à Deuil la Barre (16H00) et opposera les vainqueurs des demi-finales.

COURRIERS DES CLUBS

ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

Mail du 26/04/24

Séniors F à 8

Nous prenons note du souci de résultat affiché, nous demandons un rapport explicatif sur le déroulement de la rencontre, à la suite de plusieurs éléments contraires.

À la suite de aucun retour la commission convoque votre club le 17/06/24 au DVOF à 19h30

FOSES FU

Mail du 26/04/24

Séniors F à 8

Nous demandons un rapport explicatif sur le déroulement de la rencontre, à la suite de plusieurs éléments contraires sur la rencontre du Fosses FU 1 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2

À la suite de aucun retour la commission convoque votre club le 17/06/24 au DVOF à 19h30

APPEL FEUILLES DE MATCHS

U15F à 11 – Poule A

ARGENTEUIL FC 1

Rencontre n°27836100– du 01/06/24 contre Ecoen FC 1

1^{er} appel le 28/05/24

FORFAITS AVISES

ECOUEN FC 2

U15F à 11 poule A

Rencontre n°27836101 du 03/06/24 contre ADAMOIS OL 1

1^{er} forfait

ECOUEN FC 1

U18F poule A

Rencontre n°27835499 du 03/06/24 contre Deuil-Engbien FC 1

1^{er} forfait

AMENDES

FOSES FU 1

U15F à 8 – poule B

Rencontre n°27836530– du 25/05/24

Feuille de match irrégulière : Format et manque responsable joueuses mineures 10€